

r.C.44.E.157.1.- NT.

M. Kappeler

Notice à l'intention de M. L a c h e r

-----

au sujet des griefs formulés à l'égard de la CHADE par M. Juan March et qui nous ont été signalés par notre Légation à Madrid.

-----

1.) M. Juan March avait demandé à notre Légation à Madrid l'intervention des autorités suisses pour que soient tirées au clair les irrégularités constatées dans la gestion de la CHADE. Les reproches formulés sont résumés dans la notice ci-jointe, faite précédemment par la Division du commerce. (La documentation que nous avons reçue ultérieurement de la part de cette administration n'a pas apporté d'autres éléments).

2.) Les brochures ont été rédigées par M. J. Ruiz-Galvez, propriétaire de 5 actions CHADE, participant pour la première fois à l'assemblée des actionnaires et pouvant être considéré comme homme de paille de M. Juan March.

Je possède personnellement les renseignements suivants sur M. March qui habitait un certain temps à Genève:

Il s'est constitué sa fortune de la façon suivante: Avant la guerre de 1914/18, M. March possédait le monopole des tabacs en Espagne; pendant la guerre de 1914/18 il ravitaillait en essence, dans un petit port espagnol, des sous-marins allemands. Avec sa fortune personnelle, l'une des plus considérables de l'Espagne, il a financé Franco.

Lors de son séjour à Genève en 1942, il menait grande vie et était souvent en rapport avec la Société de banque suisse, notamment M. Kern, directeur et banquier d'Alphonse XIII.

M. March est en bons termes aussi bien avec le régime franquiste qu'avec la famille royale et doit être politiquement puissant, étant donné qu'il a quitté Genève précipitamment pour regagner l'Espagne, la veille de l'occupation complète de la France par les Allemands en 1942.

3.) La demande d'une intervention de notre part dans cette affaire semble devoir appeler les remarques suivantes:

a) Il est extrêmement difficile de déceler les véritables intentions de M. March. Il est frappant de constater qu'il jette par ses pamphlets le discrédit sur une société financière dont il détient une grande partie du portefeuille



- 2 -

espagnol. Est-ce simplement par souci d'équité?... , par animosité personnelle à l'égard de l'un des dirigeants actuels ou s'agit-il d'une spéculation de grande envergure? Bref, cette polémique n'est pas démunie d'un certain aspect "louche".

b) Les intérêts suisses sont-ils menacés? Il paraît assez invraisemblable que M. le Directeur général Grandjean, qui fait partie du Conseil d'administration de la CHADE et qui avait participé à la séance du Conseil tenue au début de septembre 1946 à Madrid, n'ait pas connaissance de cette polémique. Si les intérêts suisses étaient vraiment menacés, M. Grandjean nous aurait déjà saisis de cette question. Pour que nous intervenions éventuellement, la demande devrait partir des milieux suisses menacés et non pas d'un brasseur d'affaires espagnol.

Il serait cependant utile que nous ayons la certitude que M. Grandjean sache ce qui se trame. Il ne me paraît toutefois pas indiqué d'aborder officiellement ce dernier à ce sujet. (Cette question pourrait éventuellement faire l'objet d'un entretien verbal). Pour le moment, je me demande à Madrid quelle diffusion a été donnée à ces brochures.

c) Vis-à-vis de l'Argentine ce serait un faux-pas d'appuyer M. Juan March. Lorsque nous avons demandé le transfert des revenus des bons de caisse et bons de rente de la CHADE, nous avons toujours insisté sur la forte proportion de titres CHADE en mains suisses et avons réfuté l'argument argentin selon lequel il s'agirait d'une société financière étrangère.

d) Sans vouloir faire coïncider les deux affaires suivantes, il n'est pas sans intérêt de rapprocher le cas Juan March, signalé par Madrid, de l'article 39 de l'accord hispano-argentin du 30 octobre. Ce dernier a fait l'objet de la lettre du 12 novembre de notre Légation à Buenos Aires. (J'ai vu cette lettre par hasard chez M. Corti et ce n'est qu'après une longue discussion que j'ai pu le persuader que cette affaire devrait être traitée par nous; comme l'original est cependant recouvert d'annotations de la part de M. Hofer, je le leur ai laissé.) Je donne donc connaissance à Madrid de la lettre de Buenos Aires et vice versa. Il nous sera peut-être possible ainsi de déceler de quoi il s'agit.

1 annexe.

*Martin.*

10 janvier 1947.

Sp. 900.1.1717

Betrifft Schreiben der Schweizerischen Gesandtschaft in Madrid vom 4. November 1946 "Affaires financières CHADE".

Broschüre: "Una Intervención en la Junta General Ordinaria de Accionistas de la Compañía Hispano-Americana de Electricidad, S.A. (CHADE) celebrada el día 26 de septiembre de 1946".

Ueber folgende Punkte wird in der Hauptsache Anklage erhoben:

Verschleierung von 15 Millionen Pesetas Oro,

Verheimlichung von Verbindungen mit anderen Gesellschaften (SOPINA, CADE),

Irreführende Bilanzierung,

Wahrung persönlicher Interessen,

Verleumdung und tendenziöse Berichterstattung durch Prospekt hinsichtlich der Finanzlage Spaniens im ausschliesslichen Interesse der "Barcelona Traction Light and Power Company Ltd.",

Irreführung der Inhaber von Papieren der CHADE (Konversionsanleihe von 3,5 Millionen Pfund Sterling),

Kritik an der Bilanzierung hinsichtlich eines Betrages von 144'840'000 Pesetas Oro,

Schliesslich eine allgemeine Kritik an den Verwaltungsorganen der CHADE.

Der Inhalt der Broschüre scheint ~~zu~~ von spanisch-nationalen Tendenzen nicht ganz frei zu sein.

Stellungnahme der CHADE zu der erwähnten Broschüre in

"NOTA DE LA COMPAÑIA HISPANO AMERICANA DE ELECTRICIDAD S.A. sobre el folleto" etc.

Verteidigung der Angriffe im allgemeinen, besonders aber was die Konversionsanleihe von 3,5 Millionen Pfund Sterling anbelangt.

- 2 -

Broschüre: "Replica a la Nota de la Compañía Hispano-Americana de Electricidad, S.A. (CHADE) sobre el folleto" etc.

Weitere allgemeine Hinweise auf angebliche versteckte Verbindungen mit anderen Gesellschaften, vor allem mit der SOPINA.

Widerlegung der Erklärungen der CHADE.

Die Frage der Bilanzierung von 144'840'000 bzw. 144'500'000 Pesetas Oro wird wiederum diskutiert und es werden neue Argumente ins Feld geführt. Es wird vorgeschlagen, eine spanische Kommission einzusetzen, um diese Angelegenheit zu untersuchen. Neuerdings wird über den Betrag von 15 Millionen Pesetas Oro Aufschluss verlangt. Diese angeblichen Unregelmäßigkeiten sollen übrigens in Argentinien in verschiedenen Zeitungen Gegenstand einlässlicher Erörterungen gewesen sein.

Auch in dieser Schrift sickern deutlich national-spanische Tendenzen durch, die vielleicht zu einem wesentlichen Teil als Ausgangspunkt zu dieser "Intervención" angesehen werden dürfen (Seiten 16-19, 22-23, 58, 60). Die geführte Sprache ist oft ziemlich massiv.

Ws./20.11.46.